



Proposition de prix pour un terrain. agence ou non ?

Par **THEO2**, le **21/06/2010** à **14:10**

Bonjour,

Mon ami est allé voir un terrain dans une agence : lui seul à signer car je n'étais pas là (le bon de visite est tout de même à nos deux noms).

Or nous avons reçu via la mairie de la commune les coordonnées du particulier qui vend ce terrain.

Doit-on du coup obligatoirement passé par l'agence ? Ou comme je n'ai pas signé , on peut passer directement de particulier à particulier ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **fabienne034**, le **21/06/2010** à **18:13**

bonjour,

l'agence aura droit à une indemnisation sauf si vous traitez dans deux mois

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **francishop**, le **22/06/2010** à **21:11**

Bonsoir,

[citation]'agence aura droit à une indemnisation sauf si vous traitez dans deux mois [/citation]

Si ceci pouvait être développé...

Cordialement.